



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839
29228 BREST CEDEX 2

Téléphone : 02.98.80.59.12

fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr

SITE WEB LOCAL: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

DECLARATION LIMINAIRE CHS -CT 1^{ER} JUILLET 2013

FO DGFIP condamne la politique destructrice des emplois et des moyens menée depuis plus de 10 ans au sein des ministères économiques et financiers. Nous constatons que les services ne sont plus en mesure d'assurer l'intégralité de leurs missions.

L'application de la RGPP en 2007 a provoqué de nombreuses restructurations qui, combinées aux suppressions d'emplois, ont considérablement fragilisé les personnels par l'augmentation des charges de travail, et le développement de fortes tensions psychiques générant du stress quasi permanent pouvant déclencher diverses pathologies telles que l'épuisement professionnel, les dépressions, les TMS, voire des cancers.

Pour **FO DGFIP**, ce contexte ne fait que renforcer l'impérieuse nécessité d'une politique ministérielle forte d'hygiène, de sécurité et de santé au travail. Pour cela, les nouveaux CHS-CT, issus du décret du 28 juin 2011, doivent répondre aux attentes des personnels pour l'amélioration des conditions de travail, combattre les maladies professionnelles et la souffrance au travail.

Au niveau national et local, **FO** et ses militants mettent tout en œuvre pour qu'une véritable culture de prévention des risques professionnels puisse voir le jour avec pour seul objectif de supprimer les causes profondes du mal être des agents.

A tous les niveaux, nous mettons l'Administration face à ses responsabilités et contestons son approche seulement palliative de la souffrance au travail dont les causes sont directement liées à la dégradation de l'environnement professionnel et à la dévalorisation des fonctions.

Ces phénomènes croissants sont malheureusement, d'année en année, démontrés par les rapports de la médecine de prévention et nous confortent dans la nécessité urgente de prendre toutes les dispositions pour éradiquer le mal être des agents.

Notre implication locale a pu permettre notamment de veiller au recensement et à l'évaluation le plus exhaustif possible des risques professionnels en prenant une part active à l'élaboration des DUERP qui désormais concernent quasiment tous les services du Finistère.

Ce travail de longue haleine n'aurait pu être réalisé sans la mise en œuvre d'une méthode de dialogue social informel qui a permis sur plusieurs groupes de travail de produire des documents de référence pour initier des actions de prévention dans le cadre des orientations ministérielles.

FO DGFIP29 persiste à considérer que cette démarche doit être impulsée par les Directions, dans le but de favoriser la participation de tous les personnels, agents et chefs de services.

FO DGFIP et ses militants ont pu également s'impliquer largement au sein des délégations qui ont participé aux visites de services sur le terrain, et ces expériences nous ont confortés sur l'urgence de certaines situations de conditions de travail particulièrement dégradées.

Bien évidemment, ces travaux qui sont la déclinaison opérationnelle des CHS-CT ne doivent pas s'arrêter là, et nous demandons de pouvoir, dès à présent, en fixer les prochains calendriers comme cela est d'ailleurs préconisé par la circulaire relative au fonctionnement des CHS-CT.

Le 18 avril 2013, nous avons interrompu notre participation à la séance plénière qui, notamment, devait se prononcer sur l'utilisation des crédits mis à votre disposition, Madame la Présidente, dans le cadre du programme d'intervention du CHS-CT du Finistère.

Rappelons ici que cette dotation budgétaire spécifique ne doit pas servir à des opérations d'entretien des bâtiments qui relèvent de la responsabilité des crédits directionnels. L'exemplarité et l'urgence doivent donc être recherchées au travers d'actions spécifiques et ces orientations rejoignent nos revendications.

Cela étant, si une complémentarité est envisageable avec des actions issues du programme de prévention directionnel dans le cadre d'opérations définies comme prioritaires par les orientations ministérielles, nous n'excluons pas de pouvoir échanger sur ce point car l'intérêt des agents dans le contexte préoccupant que nous évoquions en début de cette intervention est l'une de nos préoccupations majeures.

Pour autant, le 18 avril dernier, nous ne pouvions accepter de nous voir imposer votre Diktat sur la question de l'utilisation des crédits déconcentrés du CHS-CT du Finistère, car cette question doit pouvoir faire l'objet d'un débat devant conduire à rechercher le meilleur consensus possible.

Nous vous rappelons que 94% de la dotation budgétaire du CHS-CT du Finistère sont alloués au début du mois de février et que dans l'intérêt des services, les programmations d'opérations ne devraient pas attendre le second trimestre pour être lancées.

Nous déplorons également, que vos propositions d'actions ne soient pas détaillées ce qui nous prive d'une approche objective pour exercer notre mandat et nous prononcer en toute connaissance sur votre programme d'intervention 2013

En vous demandant de reconvoquer ce CHS-CT et en vous en proposant l'ordre du jour, nous avons démontré le sens des responsabilités qui nous anime dans le cadre de notre participation à cette instance où le dialogue social, sans doute plus encore que dans tout autre instance est préconisé par les engagements des Ministres.

En ce qui nous concerne, Madame la Présidente, nous continuerons d'agir à tous les niveaux pour faire évoluer, dans le bon sens, les pratiques du CHS-CT pour une politique d'Hygiène de sécurité et de santé et de conditions de travail à la hauteur des attentes de tous les agents.

Nous espérons aujourd'hui être entendus sur nos revendications.